

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 17

Date de convocation
9 décembre 2022

Date d'affichage
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 15 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle de la Mairie

Présents : BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, Catherine CHAUMETTE, LAZARD Gérard.
MASTIL Colette, BINET Patrick, , ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, David DUTRAIT, HUARD Claudia, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AUBARD Floriane

Absents excusés : BOFFEL Jean-Marie, PIGET Jean-Marc

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIFS SERVICE ASSAINISSEMENT AU 1^{er} janvier 2023

Délibération N° 20221512D02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2224-8, L2224-12, L2224-12-2

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du service « Assainissement », budget annexe, au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

I - REDEVANCE :

1°) Abonnements :

- Maisons et Industriels : 28,53 €
- Commune : 1 414,12 €

2°) Consommations :

Prix unique de 1,14 € par m3 d'eau consommé.

II - BORDEREAU DE PRIX POUR BRANCHEMENTS ET/OU EXTENSIONS.

Enrobé à froid voie communale	20,30 € le M2
Enrobé à froid voie départementale	24,98 € le M2
Sable tout venant mis en place	31,24 € le M2
Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises)	24,78 € l'heure

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation au prix de revient.
- Extension du réseau d'assainissement : Facturation suivant prix de revient sur devis.

- Fourniture de tuyaux :

D 100	le ml	3.51 € H.T
D 125	le ml	5.70 € H.T
D 160	le ml	7.95 € H.T
D 250	le ml	22.25 € H.T

- Fourniture d'un tabouret équipé 250 mm : 125,45 €
- Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 70,00 € l'heure
- Terrassement mini-pelle avec divers godets y compris chauffeur : 55.00 € l'heure

III. LA REDEVANCE POUR DEBOUCHAGE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT EN PARTIE PRIVEE

- reste fixée à 24,78 € la demi-heure et 24,78 € par heure au-delà de la première demi-heure.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures*

La secrétaire de séance
Catherine CHAUMETTE



Le Maire,
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat
le 22/12/22 et publié et notifié 22/12/22 M. Guy GAUTRON , Maire de Neuvy St Sépulchre

